

ARRÊTÉ N°713/2014 DU 04/06/2014

Délégation de signature accordée à Monsieur Fabrice BERNARD

**LE PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n°1313 du 26 novembre 2012 portant délégation de signature consentie à Madame Pascale BOYER, Directrice des Services Fiscaux ;

CONSIDÉRANT que Madame Pascale BOYER a désigné Monsieur Fabrice BERNARD pour assurer son interim jusqu'au 30 avril 2014 ; que Madame BOYER a été nommée sur un autre poste sans que son successeur soit encore désigné ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fabrice BERNARD doit être désigné pour exercer les délégations de signature précédemment accordées à Madame BOYER dans l'arrêté n°1313 du 26 novembre 2012 ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Fabrice BERNARD est désigné pour assurer l'intérim de Madame BOYER au sens de l'article 2 de l'arrêté n°1313 du 26 novembre 2012, il reçoit ainsi délégation de signature du Président du Conseil Territorial telle que prévue par ledit arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le délégataire
Monsieur Fabrice BERNARD



Le délégant
Le Président

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 05 Juin 2014



Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12